



Le Courrier du retraité des Hautes-Pyrénées

P.1: Editorial	P.2: Bilan comptable Candidature CE	P.3: Protection Sociale	P.4: Congrès National AG65 + repas
----------------	--	-------------------------	---------------------------------------

Editorial : Un monde sous tensions

Depuis son investiture à la tête des Etats-Unis, Donald Trump et son entourage de milliardaires décomplexés traumatisent le monde entier. Après avoir imposé des droits de douane prohibitifs à leurs partenaires commerciaux, avoir coupé les vivres à la solidarité internationale, s'être retiré des accords de Paris sur le climat et d'une bonne partie des organismes de l'ONU, avoir soutenu des formations d'extrême droite à travers toute l'Europe, ces nouveaux prédateurs mettent en pièce l'Etat de Droit et la Démocratie. A l'intérieur de leurs propres frontières, l'arbitraire prospère entre attaques aux droits des femmes, aux personnes transgenres, aux universitaires, aux fonctionnaires et l'organisation de raids ultra-violents contre les migrants, menés par l'ICE, sorte de milice d'Etat cruelle et inhumaine. Leur arrogance et leur férocité n'ont d'égaux que leurs immenses fortunes. Pour eux, tout se vend, tout s'achète, tout se prend : la bande de Gaza à convertir en « Riviera » pour touristes fortunés, le pétrole vénézuélien pillé à coups de bombes dans un état souverain et l'abandon, à peine voilé, de l'Ukraine. Désormais, c'est l'indépendance du Groenland et même celle du Canada qui sont dans le collimateur du despote cynique et mégalomane dont les urnes américaines ont accouché, il y a à peine un an.

Dans ce contexte mondial délétère et menaçant, le gouvernement français, attelé depuis des mois à la recherche d'un budget pour le pays, est parvenu à ses fins en tout début d'année 2026. Sans surprise, l'austérité s'y affirme avec des atteintes inadmissibles contre le système de santé et des restrictions budgétaires dans tous les services publics, les collectivités territoriales et les associations. La justice fiscale, tant réclamée, persiste à « protéger » les plus fortunés. Et ce malgré les dernières révélations fracassantes d'Eric Lombard, ministre de l'économie et des finances de décembre 2024 à octobre 2025, sur les mécanismes d'optimisation fiscale qui permettent à des milliers de privilégiés de ne payer aucun impôt sur le revenu. Au fil des interminables débats à l'assemblée, les retraités n'ont pas été épargnés. Invariablement désignés comme des nantis et des profiteurs, affichant, entre autre, l'outrecuidance de vieillir de plus en plus longtemps, ils demeurent la « variable d'ajustement » préférée du gouvernement. Les menaces sur le système de répartition se multiplient; certains brandissant même, sur fond de crise démographique, la retraite par capitalisation comme solution idéale à tous les maux de la société. Si la suppression des 10% d'abattement fiscal est, pour l'instant, suspendue et qu'une légère revalorisation des pensions s'est vue en janvier, rien n'est définitif pour les retraités.

Les français sont lassés du « cirque » politique où tractations et compromis, coups de gueule et attermoissements ont donné, pendant des mois, un spectacle affligeant, désespérant. Ils veulent du courage et de l'ambition, le courage de contraindre les fraudeurs à s'acquitter de leurs impôts, le courage d'instaurer une véritable justice sociale et fiscale, le courage de cesser d'opposer les générations entre elles; l'ambition de réindustrialiser le pays, d'investir dans des domaines innovants comme dans les services publics et de donner à la jeunesse de vraies perspectives d'avenir.

Martine Fochesato

Venez débattre à l'AG de la FGR65,

le vendredi 20 mars 2026, à partir de 9h

dans les locaux de la FSU. 7, rue André Breyer à TARBES

Section départementale :

Hautes Pyrénées

Dpt n° :

65

CHARGES

MONTANT

1 Reversement sur cotisations

C1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	454,30
C2	COTISATION FONDS D'AIDE AUX SECTIONS	
C3	PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RÉGION	

2 Dépenses de fonctionnement

C4	RECRUTEMENT ADHÉRENTS ET COMMUNICATION	
C5	ÉDITION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	44,68
C6	DIFFUSION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	
C7	FRAIS DE FONCTIONNEMENT (affr., fournitures, pt matériel)	191,83
C8	FRAIS DÉPLACEMENTS ET MISSION (titre dpt ou région)	
C9	FRAIS ACTIONS DE FORMATION (STAGES)	
C10	FRAIS CONGRÈS NATIONAL	
C11	ASSURANCE MAIF	190,20
C12	LOCATION LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	
C13	RBST FRAIS DÉPLACEMENTS (CE Bureau) =P13	
C14	FRAIS POUR ACTIONS (banderoles, chasubles, tracts...)	
C15	AUTRES CHARGES – MOUVEMENTS INTERNES	
C16	DÉPENSES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	285,60

3 Dépenses des Sous-Sections

C17	SOUS-SECTIONS DÉPENSES	
-----	------------------------	--

TOTAL DES CHARGES**1 166,61****PRODUITS**

MONTANT

1 Cotisations

P1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	649,00
P2	COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	565,80
P3	CONTRIBUTIONS DES DPTS AUX FRAIS DE LA RÉGION	
P4	ABONNEMENTS REVUE	

2 Autres recettes de fonctionnement

P5	INTERETS LIVRET EPARGNE	
P6	PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PLACEMENTS	0,10

P9	ACTIONS FORMATION (RBST FRAIS STAGES)	
P10	CONGRÈS NATIONAL (RBST FRAIS DEPLAC.)	

P13	DONS FRAIS DES MILITANTS = C13	
P14	REMBOURSEMENTS FRAIS ACTIONS	
P15	AUTRES PRODUITS – MOUVEMENTS INTERNES	
P16	RECETTES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	417,00

3 Recettes des Sous-sections

P17	SOUS-SECTIONS RECETTES	
-----	------------------------	--

TOTAL DES PRODUITS**1 631,90****RÉSULTAT 2025****465,29 €****AVOIRS AU 31/12/2025****6 576,78 €**

Jean-Louis Renaud

Appel à candidatures à la Commission Exécutive départementale

La Section de la FGRFP65 lance un appel à candidature à ses adhérents pour siéger en commission exécutive de l'organisation. La durée du mandat est de 6 ans et la fréquence des réunions est de 3 à 4 par an. Si vous êtes concerné, n'hésitez pas, nous avons besoin de tous. Adressez votre candidature à :

Jean-Louis Renaud , 28 Chemin las Vignes

65150 Lombrés

Bulletin de candidature à la Commission Exécutive départementale.

Nom et prénom :

Corps d'origine : Année de naissance :

Adresse : Téléphone :

Adresse mail :

Date et signature :

Protection Sociale Complémentaire :

Les effets pour les retraité.es.

Dans la fonction publique d'État, la réforme de la PSC entre, pour les agent.es en activité, dans sa dernière phase de mise en œuvre. Les nouveaux contrats obligatoires en complémentaire santé entreront en application dans les derniers ministères, dont celui de l'Éducation Nationale, en 2026. Dans les 3 ministères Éducation Nationale, Enseignement Supérieur, Jeunesse et Sport, l'opérateur retenu est la MGEN associée à la CNP (filiale de la banque postale). Les retraité.es actuel.es auront deux ans après l'entrée en vigueur du contrat collectif pour y souscrire, les futur.es retraité.es un an à compter de leur cessation d'activité. Le montant de la cotisation est forfaitaire et non plus un pourcentage de la pension. C'est la cotisation d'équilibre augmentée du financement de deux fonds d'un taux de 2 % chacun. L'évolution de la cotisation se fait sur 7 ans, de la 1^{ère} année de retraite où le montant est 100 % de la cotisation à la 7^{ième} avec 175 % de la cotisation, ce qui en constitue le plafond.

Cotisations retraités	2026	2027	2028
Année 1 100 %	78,05	81,48	85,34
Année 2 125 %	97,57	101,85	106,68
Année 3, 4, 5 150 %	117,08	122,22	128,01
Année 6 165 %	128,79	134,44	140,81
Année 7 et suivantes 175 %	136,59	142,59	149,35

La couverture de cette assurance santé est à peu près la même que celle du contrat Référence de la MGEN. Il est possible de souscrire à 1 option complémentaire parmi 2, dont la tarification est fonction de l'âge du ou de la retraité.e. Des garanties additionnelles obsèques et dépendance qui relèvent de la prévoyance peuvent être choisies en plus sur le contrat santé. Leur montant dépendra de deux éléments : l'âge lors de la souscription et la formule de garantie choisie, ce qui relève d'une gestion purement assurantielle. Pour les conjoint.es de retraité.es, la cotisation pour le panier socle et l'option (qui doit être la même que celle du ou de la retraité.e) est tarifé.e en fonction de l'âge de la personne retraitée.

Cette réforme de la PSC entraîne de nombreuses régressions :

- aggravation de l'inégalité d'accès aux droits selon la situation ou la capacité ;
- effet sélectif et dissuasif du découplage santé/prévoyance et du système d'options ;
- rupture de la solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraité.es .

Dans un contexte de mise à mal de la Sécurité Sociale (baisse des ressources liées aux exonérations de cotisations patronales, déremboursements et hausse des restes à charge pour les assuré.es...), elle augure d'un transfert de plus en plus important de l'Assurance Maladie Obligatoire publique, solidaire, vers l'Assurance Maladie Complémentaire privée, inégalitaire.

La FGR-FP s'est mandatée pour revendiquer une « *Sécu à 100 % des soins prescrits* ». Puisque la Sécurité sociale mutualise la couverture du risque santé sur l'ensemble de la population, sur la base d'un financement proportionnel aux revenus, c'est à elle de rembourser à 100 % tous les soins prescrits, y compris la prise en compte de la perte d'autonomie.

Pour cette reconquête de la Sécurité Sociale, il est important d'initier une campagne dans ce sens, avec toutes les organisations qui partagent cette revendication.

La FGR-FP a en outre un mandat pour revenir à l'élection directe des représentant.es des assuré.es aux conseils d'administration.

Une partie de notre Assemblée Générale sera consacrée à la PSC. Venez vous informer et débattre.

Monique THEULÉ



68ème CONGRES de la FGRFP

19-20-21 Mai 2026 à PORT-LEUCATE

Débats sur : La place des retraités dans la société.

La Fonction publique . La Protection sociale.

La Fiscalité

Assemblée Générale départementale

Vendredi 20 mars 2026

à partir de 9h

dans les locaux de la FSU

7, rue André Breyer à TARBES

-Accueil des participants.

-Intervention de la secrétaire de la FGR65.

-Rapport financier départemental .

-information et débat sur la PSC.

-Election de la délégation au Congrès
National

-Interventions des invités :

FSU, MGEN, Pôle des retraités

-Questions diverses.

Repas au restaurant « Le Bassia »

Place du Foirail à Tarbes

Menu : *Bistrot*

Entrée

Salade de gésiers confits et magrets séchés

Ou

Salade de chèvre chaud et miel

Plat

Confit de canard ou poisson du jour

Ou

Suggestion du jour

Dessert

Dessert du jour au choix

Ou

Glace

Vin et café offerts par la FGR

Inscription au repas de l'assemblée générale départementale

à renvoyer avec le chèque correspondant, libellé à l'ordre de FGR65

à Jean-Louis Renaud : 28, chemin las Vignes 65150 Lombres.

ou téléphoner : 06.73.74.21.12

Nom(s) et prénom(s) :

Montant du chèque : 22€ x..... =

Date limite d'inscription : 13 mars